

Déclarer des prestations d'assistance sociale exonérées d'impôt

Question préliminaire

Sélectionnez **Vrai** ou **Faux**

Tous les revenus qu'un Indien inscrit reçoit pendant qu'il vit dans une réserve sont exonérés d'impôt en vertu de la Loi sur les Indiens.

- Vrai

Désolé, c'est incorrect

Ce ne sont pas tous les revenus qui sont exonérés d'impôt en vertu de la Loi sur les Indiens, peu importe l'endroit où le particulier vit ou travaille. Par exemple, les prestations de la sécurité de la vieillesse ne sont pas exonérées d'impôt en vertu de la Loi sur les Indiens.

- Faux

Bonne réponse

Ce ne sont pas tous les revenus qui sont exonérés d'impôt en vertu de la Loi sur les Indiens, peu importe l'endroit où le particulier vit ou travaille. Par exemple, les prestations de la sécurité de la vieillesse ne sont pas exonérées d'impôt en vertu de la Loi sur les Indiens.

Instructions

1. Ouvrez le logiciel de calcul d'impôt.
2. Passez en revue les **Renseignements généraux** et les **Feuillets requis** (feuillets d'impôt, reçus, etc.).
3. Fournissez tous les renseignements requis pour les sections appropriées du logiciel de calcul d'impôt.

4. Une fois terminé, comparez vos résultats avec la solution fournie.
5. Ensuite, consultez les **Points à retenir**.

Renseignements généraux

Situation

Rose vit dans une réserve, elle a reçu 6 000 \$ en versements de pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et 12 500 \$ en prestations du Régime de pensions du Canada (RPC), dont 10 000 \$ sont exonérés d'impôt. Rose a également reçu 5 000 \$ en assistance sociale du conseil de bande pour lequel elle a une lettre du conseil de bande qui explique les prestations d'assistance sociale.

Renseignements d'identification

Nom	Rose Oakland
Numéro d'assurance sociale (NAS)	000 000 000
Adresse	123, rue Principale Ville (Province) X0X 0X0
Date de naissance	22 novembre 1939
État civil	Célibataire

Feuilles requis

T4A(P) – État des prestations du Régime de pensions du Canada

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada		Statement of Canada Pension Plan Benefits / État des prestations du Régime de pensions du Canada					T4A(P)					
Year / Année	20	Taxable CPP benefits / Prestations imposables du RPC	21	Number of months – disability / Nombre de mois – invalidité	23	Number of months – retirement / Nombre de mois – retraite	22	Income tax deducted / Impôt sur le revenu retenu	12	Social insurance number / Numéro d'assurance sociale	13	Onset or effective date / Date de début ou d'entrée en vigueur
		12 500,00				12		0,00		000000000		
Issued by: Service Canada / Émis par : Service Canada OAKLAND, ROSE 123, rue Principale Ville (Province) X0X 0X0										14 Retirement benefit / Prestation de retraite 12 500,00		
										15 Survivor benefit / Prestation de survivant		
										16 Disability benefit / Prestation d'invalidité		
										17 Child benefit / Prestation pour enfant		
										18 Death benefit / Prestation de décès		
										19 Post-retirement benefit / Prestation après-retraite		
										Benefit number / Numéro de prestation		
T4A(P) (21) SC ISP-0136 nat (ITC)										See the privacy notice on your return. Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.		
Attach this copy to your federal return. Joignez cette copie à votre déclaration fédérale.										Canada		

T4A(OAS) – Relevé de la sécurité de la vieillesse

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada		Statement of Old Age Security / Relevé de la sécurité de la vieillesse					T4A(OAS)					
Year / Année	18	Taxable pension paid / Versement de pension imposable	19	Gross pension paid / Versement brut de pension	20	Overpayment recovered / Paiement en trop recouvré	21	Net supplements paid / Versement net des suppléments	22	Income tax deducted / Impôt sur le revenu retenu	23	Quebec income tax deducted / Impôt sur le revenu du Québec retenu
		6 000,00		6 000,00						0,00		
Issued by: Service Canada / Émis par : Service Canada OAKLAND, ROSE 123, rue Principale Ville (Province) X0X 0X0										12 Social insurance number / Numéro d'assurance sociale 000000000		
										13 Old Age Security number / Numéro de la Sécurité de la vieillesse		
T4A(OAS) (21) SC ISP-0137 nat (ITC)										See the privacy notice on your return. Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.		
Attach this copy to your federal return. Joignez cette copie à votre déclaration fédérale.										Canada		

Points à retenir

Étapes à suivre

1. Examinez leurs renseignements généraux et feuillets requis.
2. Dans **Montage de l'entrevue**, cochez les cases à côté :
 - de **Déclaration d'un Indien inscrit** dans la section **Situations spécifiques**;
 - de **Revenus de pension, revenus d'autres sources et fractionnement du revenu de pension, prestations pour la COVID-19 (T4A, T4FHSA, T4A(OAS), T4A(P), T4A-RCA, T4RSP, T4RIF, T1032)** dans la section **Pension et autres revenus**.
3. Cliquez sur **Indien inscrit** dans le menu de gauche et sélectionnez **Oui** à partir du menu déroulant **Veuillez confirmer que vous êtes un Indien inscrit ou que vous avez le droit de l'être selon la Loi sur les Indiens**.
4. Entrez **10 000 \$** dans le champ **Prestations du RPC ou du RRQ exonérées**; et **5 000 \$** dans le champ **Prestations d'assistance sociale reçues d'une Première Nation ou d'un conseil de bande (pas inclus dans un feuillet T5007)**.
5. Cliquez sur **T4A, T4FHSA et revenus de pension** dans le menu de gauche, puis cliquez sur le signe + à côté de **T4A(P) - État des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Québec** et entrez les renseignements du feuillet T4A(P).
6. Cliquez sur **T4A, T4FHSA et revenus de pension** dans le menu de gauche, puis cliquez sur le signe + à côté de **T4A(OAS) - Revenus de pension de sécurité de la vieillesse** et entrez les renseignements du feuillet T4A(OAS).

Les prestations d'assistance sociale de Rose sont exonérées d'impôt parce qu'elle vit dans une réserve, a un statut d'Indien inscrit et a reçu les paiements d'une Première Nation ou d'un conseil de bande. Ils ne sont pas déclarés à la ligne 14500 et il n'y a pas de déduction à la ligne 25000. Le logiciel déclare automatiquement les revenus exonérés d'impôt en vertu de la Loi sur les Indiens sur le formulaire T90, Revenu exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens.

Pour en savoir plus, consultez les [Instructions ImpôtExpert](#).

Réviser vos résultats

Sommaire de la déclaration pour l'année d'imposition 2024



Particulier

Prénom	Rose
Nom	Oakland
Numéro d'assurance sociale	
Date de naissance	22-11-1939
Province de résidence	Ontario
État civil le 31 décembre 2024	Célibataire
Rue	123, rue Principale
Ville	Ville
Province	Ontario
Code postal	X0X 0X0

Déclaration fédérale

Revenu total

Pension de sécurité de la vieillesse	11300 +	6 000 00
Prestations du RPC ou du RRQ	11400 +	12 500 00
Additionnez les lignes 10100, 10400 à 14300 et 14700.	Voici votre revenu total 15000 =	18 500 00

Revenu net

Autres déductions	23200 +	10 000 00
Additionnez les lignes 20700 à 22400, 22900, 23100 et 23200.	23300 -	10 000 00
Ligne 15000 moins ligne 23300 (si négatif, inscrivez « 0 »).	Voici votre revenu net avant rajustements 23400 =	8 500 00
Ligne 23400 moins ligne 23500 (si négatif, inscrivez « 0 »).	Voici votre revenu net 23600 =	8 500 00

Revenu imposable

Ligne 23600 moins ligne 25700 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Voici votre revenu imposable 26000 =	8 500 00
---	---	----------

Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base	30000	15 705 00
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1959 ou avant)	30100 +	8 790 00
Additionnez les lignes 30000 à 33200.	33500 =	24 495 00
Multipliez le montant de la ligne 33500 par 15 %.	33800 =	3 674 25
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux :	additionnez les lignes 33800 et 34900.	35000 = 3 674 25

Impôt fédéral net

Inscrivez votre impôt sur le revenu imposable	(C)	1 275 00
Additionnez les lignes (C) et 40424.	40400	1 275 00
Inscrivez le montant de la ligne 35000.	35000	3 674 25
Additionnez les lignes 35000 à 40427.	-	3 674 25

Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net :	additionnez les lignes 41700, 41500 et 41800.	42000 =	0 00
Impôt provincial ou territorial		42800 +	0 00
	Voici votre total à payer 43500 =		0 00
	Remboursement 48400		0 00
	Solde dû 48500		0 00

Informations additionnelles

Taux marginal d'imposition	0%
Taux d'imposition réels (impôts à payer ÷ revenu total)	0.0%
Crédit pour la TPS/TVH	340 00
Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)	360 00
Subv. aux pers. âgées prop. pour impôt foncier	
Incentif à agir pour le climat de l'Ontario	560 00

ImpôtExpert [ARC] 16 jan 2025 Oakland, Rose < version préliminaire du formulaire > NAS :

 Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Revenu exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens

Si vous êtes inscrit ou avez le droit d'être inscrit selon la Loi sur les Indiens, vos biens personnels, y compris vos revenus, sont **exonérés d'impôt** lorsqu'ils sont situés dans une réserve.

Utilisez ce formulaire pour calculer votre **revenu net exonéré d'impôt** si vous remplissez **toutes** les conditions suivantes :

- Vous êtes inscrit ou vous avez le droit de l'être selon la Loi sur les Indiens.
- Vous avez un revenu qui est exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens.

Pour des renseignements sur l'exemption fiscale selon la Loi sur les Indiens, allez à canada.ca/article87-exemption-fiscale.

Étant donné que le revenu net exonéré **n'est pas** déclaré dans une déclaration de revenus et de prestations, l'Agence du revenu du Canada (ARC) aura besoin de ces renseignements pour calculer votre allocation canadienne pour les travailleurs pour l'année d'imposition 2024, s'il y a lieu, ainsi que vos prestations provinciales ou territoriales pour la famille. L'ARC utilisera aussi les renseignements figurant sur ce formulaire pour calculer votre limite du crédit canadien pour la formation pour l'année d'imposition 2025.

Inscrivez à la ligne 7 ci-dessous la partie de vos paiements relatifs à la COVID-19 d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial qui serait autrement imposable, mais qui est exonérée d'impôt selon la Loi sur les Indiens.

Pour des renseignements sur les impôts et prestations des peuples autochtones, allez à canada.ca/impots-autochtones.

Joignez une copie de ce formulaire à votre déclaration papier.

Revenu d'emploi exonéré

Revenu d'emploi (case 71 de vos feuillets T4)			1
Autres revenus d'emploi tels que les pourboires, le montant net des subventions de recherche et les paiements reçus d'un régime d'assurance de sécurité du revenu	+		2
Revenu net tiré d'un travail indépendant (excluant les pertes)	+		3
Additionnez les lignes 1 à 3.		Total du revenu d'emploi exonéré 10000	4

Autres revenus exonérés

Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ)	+	10 000 00	5
Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) lié à des transferts de pension exonérés d'un régime de pension agréé	+		6
Paiements relatifs à la COVID-19 d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial reçus dans l'année (selon votre feuillet T4A ou T4E) ⁽¹⁾	+		7
Autres rentes ou pensions de retraite	+		8
Assurance-emploi (AE), Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) et autres prestations (case 18 de votre feuillet T4E)	+		9
Prestations de maternité et parentales de l'AE et du RPAP incluses à la ligne 9		10019	
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement	+		10
Revenus nets de location (excluant les pertes)	+		11
Prestations d'assistance sociale reçues d'une Première Nation ou d'un conseil de bande	+	5 000 00	12
Autres sources de revenus exonérés	+		13
Additionnez les lignes 4 à 13.		= 15 000 00	14
Pertes nettes de location	-		15
Ligne 14 moins ligne 15		= 15 000 00	16
Pertes nettes tirées d'un travail indépendant	-		17
Ligne 16 moins ligne 17		= 15 000 00	18
Déductions liées aux revenus exonérés ci-dessus ⁽²⁾	-		19
Ligne 18 moins ligne 19 (si négatif, mettez le montant en parenthèses)		Revenu net exonéré 10026 = 15 000 00	20

(1) **N'incluez pas** les montants liés à l'allocation canadienne pour enfants, au crédit pour la TPS/TVH ou au paiement unique pour les personnes en situation de handicap ou pour les aînés.

(2) Incluez les déductions d'un régime de pension agréé (RPA) (case 94 de votre feuillet(s) T4), les cotisations syndicales (case 95 de votre feuillet(s) T4), et toute autre déduction relatives à votre revenu exonéré qui s'appliquent à votre situation. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-deductions.

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

T90 F (24) Page 1 de 1 